



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1365

Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public du mur du 20 rue du Professeur Grignard à Lyon 7e et de cession de droits d'auteur établie entre la Ville de Lyon, l'association Médecins du Monde et l'artiste Tony Tetaz - Y?NOT pour la réalisation d'une fresque marquant les 35 ans de présence de l'association en France

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1365 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DU MUR DU 20 RUE DU PROFESSEUR GRIGNARD A LYON 7E ET DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON, L'ASSOCIATION MEDECINS DU MONDE ET L'ARTISTE TONY TETAZ - Y?NOT POUR LA REALISATION D'UNE FRESQUE MARQUANT LES 35 ANS DE PRESENCE DE L'ASSOCIATION EN FRANCE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

À la suite de la crise des bateaux de réfugiés vietnamiens, laotiens et cambodgiens à la fin des années 70, des médecins, des intellectuels et des journalistes partent en mer de Chine sur un bateau-Hôpital, *l'Île de lumière*, pour soigner, mais aussi témoigner de la situation des *Boat-people*.

Cette mission humanitaire en mer de Chine donnera naissance à l'association Médecins du Monde le 21 mai 1980. Cette association s'est assignée un triple objectif : « aller où les autres ne vont pas, témoigner de l'intolérable et travailler bénévolement. »

À partir de 1986, l'association Médecins du Monde se tourne également vers l'exclusion à nos portes et ouvre à Paris son premier centre d'accueil et de soins. En 2021, nous célébrons les 35 ans de présence de Médecins du Monde en France.

La maison située 20 rue du Professeur Grignard est une propriété de la Ville de Lyon dont le transfert de gestion à la mairie du 7^{ème} arrondissement a été acté par la délibération n° 2021/875 du Conseil municipal du 27 mai 2021.

La mairie du 7^{ème} arrondissement souhaite faire de ce bâtiment une maison du lien, accueillant différentes activités associatives en direction des habitants les plus précaires. Un appel à projets est en cours d'élaboration et des travaux de rénovation doivent être entrepris par la Ville en 2022.

Dans le cadre du 35^{ème} anniversaire de la présence de Médecins du Monde en France, la délégation régionale de l'association a proposé la réalisation et l'exposition d'une fresque sur un mur de la ville, rappelant cet événement.

La mairie du 7^{ème} arrondissement et la Ville de Lyon ont souhaité accepter cette fresque éphémère et ont proposé à l'association une partie du mur de la futur maison du lien.

La réalisation de la fresque a été confiée par Médecins du Monde à l'artiste Tony Tetaz - Y?NOT.

Ce dernier se définit comme street-artiste et œuvre depuis près de dix ans. Il participe régulièrement aux expositions et festival de street art de la Métropole et nombre de ses œuvres urbaines sont visibles à Lyon et à Villeurbanne.

La fresque représente une colombe s'envolant dans une nuée de mots colorés, en lien avec les principes de solidarité, d'entraide et de paix que défend l'association Médecins du Monde.

Cette fresque est une œuvre éphémère : sa durée d'existence est d'un an.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'artiste s'engage à céder à la Ville de Lyon, de manière non-exclusive, les droits de propriété intellectuelle, lui permettant de reproduire et d'adapter l'œuvre à des fins de communication non commerciale.

Ainsi, une convention tripartite entre la Ville de Lyon, l'association Médecins du Monde et l'artiste vient régler, d'une part les modalités d'occupation temporaire et gratuite de l'espace public et d'autre part les modalités de cession gratuite des droits patrimoniaux de l'auteur de la fresque, Y?NOT - Tony Tetaz, à la Ville de Lyon.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention tripartite susvisée, établie entre la Ville de Lyon, l'association Médecins du Monde et l'artiste Y?NOT - Tony Tetaz, fixant les modalités d'occupation temporaire de l'espace public et de cession des droits patrimoniaux, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET